

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 138 (1993)  
**Heft:** 12

**Artikel:** L'armée belge en mutation  
**Autor:** Dumoulin, André  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-345361>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 07.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# L'armée belge en mutation

Par André Dumoulin<sup>1</sup>

Le plan du ministre belge de la Défense Delcroix, qui fut entériné lors du Conseil des ministres du 3 juillet 1992 sans débat national si ce n'est sous la forme d'une campagne médiatique intense sur la position des différents partis, impose aux forces armées la baisse de leurs effectifs militaires, la suppression du service dès 1994 et la limitation à 90 milliards de francs belges (environ 3,96 milliards de francs suisses)<sup>2</sup> du budget de la défense nationale jusqu'à la fin 1997. Sur une période de cinq ans, cela signifie une économie de plus de 20 milliards (880 millions de francs suisses) alors que l'étude de l'évolution du budget de la défense nationale de 1980 à 1992 permet de conclure à une diminution en termes réels de 25%.

Les dépenses de fonctionnement qui atteignent actuellement 26,5 milliards de francs belges diminueront d'environ 2 milliards suite au retrait d'emploi de certains matériels. Concrètement, la note de politique générale du ministère de la Défense nationale datée du 3 juillet 1992 prévoit la ré-

duction des effectifs futurs de l'armée à environ 40 000 hommes (contre 75 957 en mai 1992).

## Décisions dans le domaine des matériels...

L'état-major eut jusqu'au mois de décembre 1992 pour traduire le plan d'économies, proposé par le ministre et entériné par le gouvernement, en propositions concrètes. L'armée belge ne modernisera qu'une partie de ses 334 chars *Leopard-1* à concurrence des besoins en matériel de trois brigades (soit 132 blindés). La dernière escadrille de *Mirage* sera sacrifiée et éventuellement vendue après modernisation (*Mirsip*), le programme MLU de modernisation du *F-16* sera allégé et sera fonction de l'attitude des autres participants au programme, leur nombre sera réduit de 45 unités tandis que le programme relatif aux *C-130* sera poursuivi. Néanmoins le retrait d'emploi de quelques avions de transport et de liaison (3 *HS-748* et *B-727*), prévu dans le plan

Charlier 1 a été partiellement remis en cause par le ministre Delcroix suite aux besoins nouveaux et plus importants concernant la mobilité aérienne<sup>3</sup>.

Deux frégates de la force navale seront vendues, tandis que les programmes de développement de 10 nouveaux dragueurs de mines côtiers en collaboration avec les Pays-Bas seront réétudiés. Sept chasseurs de mines sur 10 et 4 dragueurs de mines sur 6 seront conservés.

Le 27 novembre 1992, une synthèse du rapport d'étude du chef d'état-major contenant les modalités d'application arrêtées en fonction des exigences du plan Delcroix fut remise par le ministre de la Défense au Conseil des ministres.

## ...et de l'articulation des forces

Nous pouvons effectivement constater que la force terrestre sera ramenée à une division à trois brigades mécanisées (avec des unités d'appui) et à une

<sup>1</sup>André Dumoulin, historien, travaille à l'*Institut européen de recherche et d'information sur la paix à Bruxelles*. Nous reprenons une partie de l'article qu'il a publié en juin 1993 dans *Défense nationale*.

<sup>2</sup>Dépenses militaires de la Suisse (6,8 millions d'habitants): 6,0 milliards de francs suisses en 1990, 5,8 milliards en 1992. La Belgique compte 9,9 millions d'habitants.

<sup>3</sup>Particulièrement à cause des Casques bleus belges dont l'engagement fait par ailleurs l'essentiel d'un périodique militaire comme *Vox* (note de la RMS).

brigade parachutiste commando, soit au total 22 276 militaires et 1650 civils. Concernant les armements, certains systèmes d'arme seraient abandonnés, tels les blindés légers de reconnaissance *Scorpion*, les canons anti-aériens *Gepard*, l'artillerie de 203, les missiles sol-air de défense de zone *Hawk* et 202 des 334 *Leopard-1* (au plus tard le 30 juin 1993). Les 132 chars restants serviront à équiper les 3 bataillons et à créer une réserve de maintenance.

L'armée de l'air a été réduite au 1<sup>er</sup> janvier 1993 à deux escadres dotées de 72 *F-16* (plus une réserve opérationnelle de 18 appareils regroupés sur deux bases (Florennes et Kleine Brogel), tandis que le potentiel d'avions *C-130* sera modernisé. Effectif total: 8 099 militaires et 600 civils. (...)

Par rapport à la situation fin 1992, les fonctions mili-

taires seront réduites en 1997 de 49% pour la force terrestre, 42% pour la force aérienne et 41% pour la force navale.

Les besoins totaux en réservistes (à engager dans le cadre des «volontaires court terme» et du service volontaire à la collectivité) sont estimés par l'état-major à environ 26 000 hommes, dont 19 000 nécessaires pour compléter les unités d'active et 7 000 pour les missions de défense du territoire. Cependant, d'ici à l'an 2000, la réserve actuelle composée de miliciens restera toujours mobilisable.

Par ailleurs, le général Charlier estime que les besoins en personnels civils (5 000 fonctions prévues) demanderont une modification fondamentale de la politique de recrutement, sous peine de mettre en péril le fonctionnement même des

## La Belgique rejoint l'«Eurocorps»

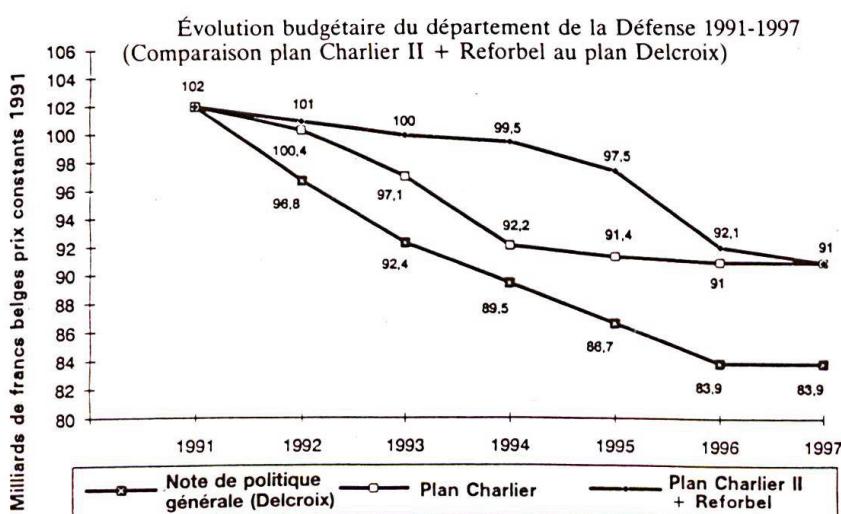
Le lieutenant-général Charlier, chef de l'état-major général a signé le 12 octobre dernier la déclaration par laquelle la Belgique informe l'OTAN qu'elle a mis sur pied avec la France et l'Allemagne un «Eurocorps». Cette grande unité pourra travailler, soit pour l'Union de l'Europe occidentale, soit pour l'OTAN. L'ordre de l'énumération est important... Les chefs d'état-major français et allemand ont également signé ce document, ainsi que le commandant supérieur des forces alliées en Europe (SACEUR). L'«Eurocorps», qui devrait comprendre 40 000 hommes, a été officiellement créé le 5 novembre 1993 lors d'une cérémonie à Strasbourg.

La Belgique compte mettre quelque 12 000 hommes à la disposition de l'«Eurocorps», c'est-à-dire une division composée de trois brigades. En fait, il s'agit de la totalité des forces opérationnelles terrestres du pays.

forces armées dans la mesure où le pourcentage de civils dans les organismes interforces doit atteindre 20%.

Enfin, un nouveau commandement territorial inter-

## Evolution budgétaire du département de la Défense 1991-1997 (comparaison plan Charlier II + Refobel au plan Delcroix)



Source : annexe D de la *Note de politique générale*; ministère de la Défense nationale, Bruxelles. 3 juillet 1992.

## Mission et opérations des forces belges (1960-1992)

Année	Maintien de l'ordre, et évacuation de ressortissants	ONU et UEO	Calamités naturelles	Aide d'urgence
1960	3	-	3	-
1970	2	-	6	-
1980	-	2	7	1
1990	2	13	2	12

forces (ITC) – structure remplaçant partiellement le commandement des forces de l'intérieur – serait chargé d'assurer des missions dans lesquelles les trois forces seraient impliquées, tout en récupérant les moyens d'appui de l'actuel service médical qui va disparaître en tant que tel.

Le 29 janvier 1993, le Conseil des ministres approuvait définitivement et dans les grandes lignes le plan Delcroix. Seules quelques décisions ont été rectifiées, précisées ou repor-

tées en tenant compte de certaines remarques de l'OTAN et des commissions parlementaires belges.

Ainsi, le budget plafond passe finalement à 88 milliards de francs belges (soit un milliard de moins que le montant fixé en juillet dernier), (...) la réserve en effectifs sera constituée au maximum de 30 000 hommes, alimentée par des militaires à statut court terme, des volontaires civils (service civique à créer) et des militaires de carrière retraités sur base volontaire.

Avec le plan Delcroix, le total de l'armée entièrement professionnalisée sera de l'ordre de 40 000 militaires (non compris environ 2500 en formation de base) et une force de réserve à définir. (...) Pour des raisons de coût, le renoncement à la conscription et le passage à une armée entièrement professionnalisée ne peuvent se réaliser qu'au prix d'une compression du format des forces et d'une révision subséquente des missions.

## Réduction des missions belges dans le cadre de l'OTAN

Comme la majeure partie des efforts militaires de la Belgique se situera dans un contexte multinational, sa participation militaire à la gestion des crises dans un cadre atlantique, européen et onusien devra être redéfinie dans le sens d'une révision des missions OTAN au profit d'autres missions spécifiques à la nouvelle situation. Parallèlement, une certaine spécialisation sera nécessaire, là où l'armée donne la priorité aux secteurs dans lesquels elle est forte et dans les domaines où les coûts de remplacement et d'entretien des matériels sont compatibles avec un niveau financier inférieur à celui d'aujourd'hui.

Finalement, quelle que soit la décision belge, les forces qui participeront aux forces multinationales de l'OTAN ou de l'UEO<sup>4</sup> auront un triple chapeau - atlant-



Char d'exploration Scorpion.

<sup>4</sup>Union de l'Europe occidentale.

tique, européen et sans omettre le national - parce que le niveau des budgets et des ressources militaires ne permet pas de dédoubler les forces selon les organisations qui les mettent en œuvre.

Des consultations ont eu lieu avec l'OTAN dès la fin novembre 1992 à propos des effets du plan de restructuration des forces, établi par le ministre Delcroix sur les missions dévolues à l'armée, avec, à la clef, une révision des engagements belges à l'égard des objectifs des forces OTAN concernant la procédure dite d'urgence prévue par l'Alliance.

## Réactions de l'OTAN

Le 26 novembre 1992, Manfred Wörner, secrétaire général de l'OTAN, écrivait au premier ministre Jean-

Ces réactions des responsables de l'OTAN apparaissent très intéressantes à l'observateur suisse. Contrairement à ce que certains prétendent chez nous, la participation de la Suisse à une défense commune en Europe (OTAN ou UEO) ne signifie pas forcément une diminution des crédits d'armement ou la possibilité d'entretenir des forces équipées de matériels désuets. L'effort doit être partagé équitablement entre tous les Etats membres... (RMS)



Char de combat Leopard-1 en terrain difficile.

Luc Dehaene pour mettre le gouvernement en garde à propos du plan Delcroix «qui pourrait menacer la cohésion de l'Alliance et le partage équitable des rôles et des responsabilités»; et d'estimer qu'il faudra «à tout le moins, reconstituer des forces et s'assurer que les forces résiduelles sont équipées et soutenues de façon appropriée», sachant cependant qu'il est à craindre que l'ampleur des réductions envisagées et les contraintes financières imposées au budget de la défense nationale ne permettront plus aux forces armées belges de répondre aux besoins de l'Alliance».

Le commandement allié en Europe (SACEUR) déclarait en décembre dernier que «la nouvelle structure militaire de la Belgique ne permettra pas à celle-ci d'acquitter ses contributions arrêtées par les objectifs prioritaires de 1992 (...). L'aptitude au combat de l'armée belge sera altérée de manière significative par

l'abandon de la conscription en 1994». L'OTAN s'inquiéta également de la disparition de la capacité de reconnaissance aérienne et de toute couverture antiaérienne.

Les engagements OTAN restaient définis en 1991 dans un contexte Est-Ouest, chaque Etat définissant souverainement le niveau des forces mises à la disposition de la structure intégrée en temps de guerre, sans que cela puisse avoir un caractère juridiquement contraignant. Aussi, le comité des Plans de défense de l'OTAN décidait le 11 décembre 1992 de réexaminer la structure des forces qu'elle avait adoptée l'année précédente, compte tenu de l'approfondissement des relations entre l'Alliance et les pays d'Europe centrale et orientale, mais aussi et surtout suite aux réductions d'effectifs maintenant amorcés dans plusieurs pays.

Finalement, le ministre Delcroix confirmara qu'il sera nécessaire de rediscuter les tâches nationales et les engagements internationaux à la lumière des changements intervenus dans la situation géopolitique, et de privilégier les nouvelles missions onusiennes au détriment des missions classiques de l'OTAN.

## Conclusion

Les bouleversements géopolitiques actuels ont imposé pour bon nombre de forces armées des révisions, parfois déchirantes, de leurs outils, de leurs structures, de leurs missions.

En Belgique, nous avons connu ces dernières années trois plans successifs. L'étude Gysemberg et le Plan Charlier 1 étaient des plans d'attente prudents où

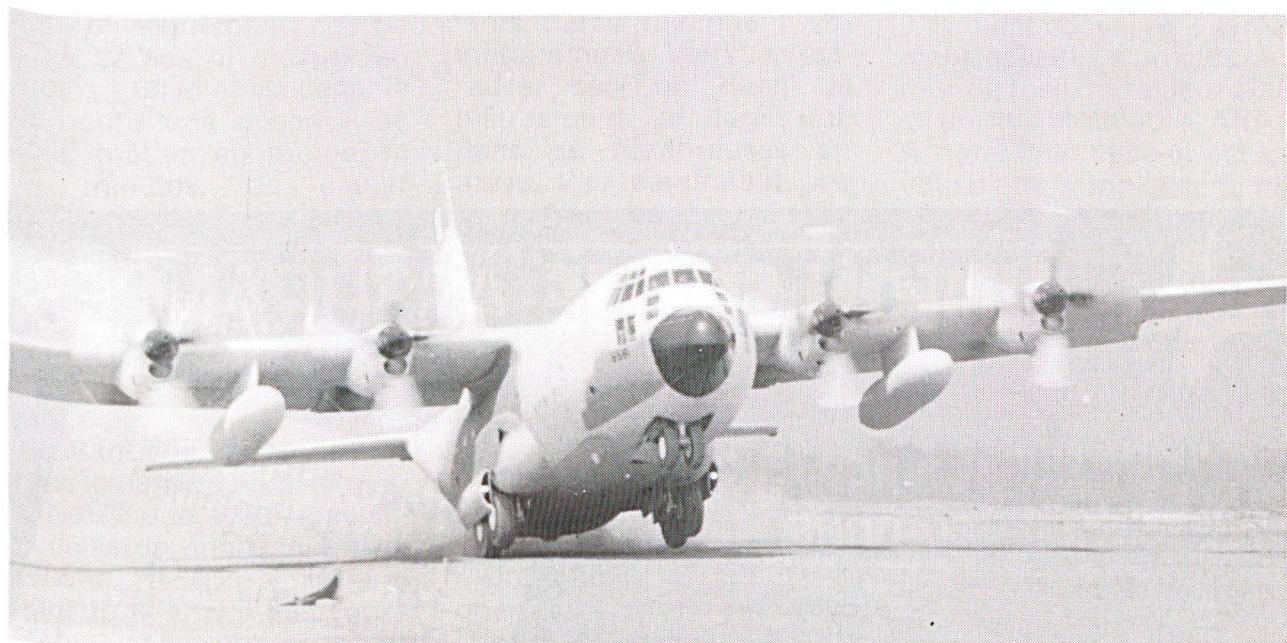


Un F-16, postcombustion allumée, décolle.

l'on pressentait que la situation politico-militaire allait évoluer, mais qu'il était trop tôt pour entamer de profondes restructurations. Le plan Charlier bis fut considéré comme une transition permettant de traverser une période de bouleversements Est-Ouest et où l'on estimait devoir concentrer les efforts sur les points forts au sein des structures existantes. Enfin, le plan

Delcroix aboutit à une phase de restructuration brusque de l'outil militaire avec une rédéfinition des priorités concernant les missions et avec une contraction des effectifs et des matériels.

En réalité, nous avons affaire, avec le dernier plan, à des réductions dont les raisons sont budgétaire, intégrant en partie seulement



Un C-130 Hercules au décollage (charge maximale emportée, 20 tonnes).

les implications militaires du nouveau paysage géostratégique international. Le caractère partiel de la restructuration des forces armées est dû à plusieurs facteurs, parmi lesquels l'inertie naturelle de ces dernières, les problèmes techniques et opérationnels ainsi que les contingences sociales du personnel. Toutefois, le plan Delcroix a cette caractéristique de prendre en compte de nouvelles missions par l'armée belge en tentant d'adapter assez superficiellement celles-ci aux nécessités techniques, politiques, démographiques, et surtout budgétaires du moment; l'essentiel dans cette refonte est la réussite de la professionnalisation, le facteur

humain étant souvent le point faible de toute restructuration.

Les forces armées belges sont aujourd'hui en mutation. Comme dans beaucoup d'autres pays, c'est la situation du Trésor surtout et un environnement géopolitique apparemment plus favorable – réduction importante ou disparition des grandes menaces – qui détermineront désormais le plafond des ressources allouées à la défense nationale dans les années qui viennent. La clé du problème tient dans l'adéquation à rechercher entre les nouvelles missions des forces armées à définir politiquement et l'outil militaire à harmoniser en fonction d'elles.

Finalement, le plan Delcroix a cet inconvénient majeur d'avoir été construit sur un calendrier trop étroit sans avoir organisé préalablement un grand débat national sur l'armée belge du XXI<sup>e</sup> siècle. Cet empressement correspondait à l'obligation de mettre en œuvre une politique d'irréversibilité due à la précarité du mandat politique et aux caractéristiques particulières des acteurs impliqués dans le processus décisionnel en Belgique. Ce plan ne pouvait être qu'une réduction des forces, certes importante, sans véritable réflexion sur les nouvelles structures à mettre en place.

A. D.

**UNION SUISSE ASSURANCES**

L'assurance d'être compris

**Siège social**  
Rue de la Fontaine 1  
1211 Genève 3  
Tél. 022/317 01 01